



Au titre de l'article 11-1 du titre III de la convention collective nationale des CHR  
et en tant que salariés de la restauration nous sommes obligés  
d'avoir 6 jours fériés par an non travaillé.

C'est pourquoi notre établissement est fermé les dates suivantes :

- 1 janvier
- le lundi de Pâques
- 1 mai
- le lundi de Pentecôte
- 1 novembre
- 25 décembre

Nos horaires d'ouverture

Lundi 8h30 – 22h00

Mardi 7h00 – 22h00

Mercredi 7h00 – 22h00

Jeudi 7h00 – 22h00

Vendredi 7h00 – 22h00 (**fermé à partir de 15h du 01 octobre au 30 avril**)

Samedi 9h00 – 22h00

Dimanche 9h00 – 15h00 (**fermé le soir toute l'année**)

Les horaires de fermeture peuvent être modifiées en fonction de la clientèle présente.

Congés annuels : les vacances de Noël scolaire.

